

Commission de Suivi de Site Centre Isère

Compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2020

à 14h30 à la Préfecture de l'Isère, avec la participation de :

Représentants des administrations publiques

Préfecture de l'Isère

M. Philippe PORTAL
Secrétaire général

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne
Rhône-Alpes

Mme Claire-Marie N'GUESSAN
Adjointe au chef de l'Unité Départementale de
l'Isère

Service Interministériel des Affaires Civiles et
Economiques de Défense et de protection Civile
(SIACEDPC)

Mme Martine FILLET
Risques chimiques sites SEVESO

Service Départemental d'Incendie et de Secours
(SDIS)

Capitaine Christophe MARRA
Bureau des risques technologiques de l'Isère

Représentants des exploitants

STEPAN

M. Philippe MUFFAT
Directeur du site
Mme Christine HANY
Responsable HSE

TITANOBEL

M. Sébastien GUERIN
Directeur régional
Mme Ghislaine BARRIERE
Adjoint chef de dépôt
M. Christian GRIGNAC
Chargé de mission HSE

Représentants des collectivités territoriales

Commune de Voreppe

M. Jean-Louis SOUBERYROUX
Adjoint au maire (sécurité)
Mme Valérie BONNAFOUS
Responsable service environnement
Mme Mélanie ESPINASSE
Chargée prévention des risques

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

M. Sébastien VENET
Chargé de mission

Compte rendu de la réunion

1. Ouverture de la réunion

M. PORTAL remercie pour leur présence l'ensemble des participants à cette réunion de commission de suivi de site Centre Isère et présente l'ordre du jour.

2. Présentation de l'établissement STEPAN

M. MUFFAT présente le site de STEPAN Europe situé à Voreppe. L'activité de l'établissement est assez stable, néanmoins, la capacité de production du site va baisser d'environ 20% en 2020 suite à la perte d'un marché. M. MUFFAT présente le système de gestion de la sécurité du site et le bilan associé :

- **Résultat sécurité** : pas d'accident à déclarer en 2018 et 3 en 2019 (2 irritations et 1 mal de dos)
- **Résultats environnement – énergie** :
 - Bilan annuel 2018 des émissions eau/air/déchets (2019 en cours) : pas de changement
 - Audit énergétique juin 2018 : plusieurs sources d'amélioration identifiées
 - Réduction de la charge hydrocarbures dans les eaux usées : réduction à la source et amélioration du système de déshuilage
- **Politique de prévention des accidents majeurs / organisation / formation** :
 - Engagement HSE 2019 : amélioration continue des résultats du site
 - Plan de formation 2019 : formations à la sécurité des procédés, SGS, analyse des causes incidents/accidents, formations réglementaires (SST, extincteurs, pompiers (IFOPSE), TMD, CACES, chaudières, risque chimique...).
 - Programme sur la culture sécurité / vigilance partagée (Safestart/ Safejourney)
 - Renouvellement certification ISO 9001
 - Renouvellement certification OEA - Opérateur Economique Agrée (douanes)
 - Renouvellement certification EFFCI (European Federation for Cosmetics Ingredients)
 - Certification RSPO : engagement de l'entreprise pour l'achat de matières 1^{ère} éco-tracées
- **Identification des risques majeurs** : pérennisation des mesures de maîtrise des risques issues des études de dangers (APS – automates programmables de sécurité – ateliers C et G)
- **Maîtrise d'exploitation** :
 - Visites et observations terrain bimensuelles, contrôles réguliers
 - Visites CSSCT trimestrielles, audits, causeries sécurité
- **Plan d'urgence** :
 - Exercices et entraînements POI (2 en 2019)
 - Formations des équipiers sur site réalisées par l'IFOPSE
 - Contrôles réguliers des systèmes de détection et d'extinction d'incendies
 - Campagne d'information quinquennale sur les risques industriels majeurs (2018)
- **Retours d'expériences** :
 - Adhérent à France Chimie et au MASE
 - Politique de standardisation des pratiques et équipements entre les différents sites Stepan avec amélioration continue des équipements et des pratiques
 - Système d'analyse et suivi interne des incidents / accidents
- **Contrôle du système de gestion de la sécurité audits et revues de direction** :
 - Une revue de direction annuelle (intégrée QHSE)
 - Inspections régulières (dont inspections de la DREAL)
 - Contrôles inopinés en 2019 sur les rejets d'eaux usées et les tours aéroréfrigérantes (TAR)
 - Plans d'audits et contrôles internes, audit d'assurances...
 - Des visites régulières sur le suivi du projet de protection incendie

M. MUFFAT présente les actions réalisées en 2018/2019 sur la prévention des risques.

- Rejets aqueux vers la station d'épuration Aquantis : écarts en hydrocarbures totaux à corriger et mise à jour du programme de surveillance
- Rejets aqueux dans le Palluel, prélèvements et surveillance de la nappe souterraine : RAS
- Registre déchets : corrections mineures à réaliser selon arrêté ministériel
- Garanties financières : mise à jour selon l'indice prévu en cas de cessation d'activité
- **Inspection risques accidentels du 30 avril 2019**
 - Stratégie de défense incendie : compléments reçus en instruction
 - Sécurité des procédés
- **Inspection risques chroniques du 3 octobre 2019**
 - Rejets aqueux : écarts sur hydrocarbures en voie d'amélioration à confirmer sous 6 mois
 - Programme de surveillance mis à jour : en instruction
 - Rejets atmosphériques et bilan des composés organiques volatils
 - Oxydateur thermique : demande de compléments et améliorations
 - Bilan COV annuel : demande de compléments sur les calculs et mesures réalisées
 - Rapport de mesures triennal : justifications complémentaires à apporter sur le calcul des émissions et les abattements

Comme indiqué précédemment, un arrêté préfectoral complémentaire de mise à jour administrative a été pris le 19 décembre 2018, permettant la prise en compte de la classification des produits en fonction de leurs mentions de dangers, conformément à la directive européenne SEVESO 3.

Procédures ICPE en cours d'instruction

- Volet incendie : demande de recours aux moyens du SDIS en attente de validation
- Réexamen des études de dangers : révision quinquennale avant le 30/11/2020
- Inspections prévues
- Mise à jour des valeurs limites d'émissions dans les rejets aqueux vers la STEP Aquantis

Mme N'GUESSAN rappelle les évolutions des études de dangers. L'exploitant réexamine tous les 5 ans son étude de dangers. Les inspecteurs sont amenés à être davantage sur le terrain, à conduire des inspections pour vérifier la conformité des études de dangers.

1. Présentation de l'établissement TITANOBEL

M. GUERIN présente le site de TITANOBEL situé à Saint-Quentin-sur-Isère, ainsi que le bilan d'exploitation du site (2018/2019).

Bilan annuel du SGS - Système de Gestion de la Sécurité

- Pas de modification notable du SGS en 2018/2019, mais révision de la Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM), de 3 procédures (sur 15) et de 4 instructions de sécurité (sur 24) applicables au site TITANOBEL d'Echaillon.
- Création d'une instruction de sécurité spécifique relative à la gestion des Equipements de Protection Individuelle (EPI).
- **Maîtrise des procédés et d'exploitation**
 - Respect de la zone coupe-feu et débroussaillage du site et de ses abords
 - Contrôles règlementaires : vérifications périodiques des moyens de lutte contre l'incendie, des installations électriques, des équipements mécaniques (portails électriques, chariots élévateurs), des dispositifs de protection contre la foudre, ...
 - Contrôle permanent du respect du timbrage des dépôts d'explosifs et détonateurs et de l'intégrité des emballages (traçabilité totale des produits)

- Reprise du dispositif de protection (écrans)
- Transfert des détonateurs à l'intérieur de la cavité souterraine

Contrôle des installations

- **Inspection inopinée du 15 février 2019**
 - Examen de la conformité des conditions d'exploitation à la procédure d'urgence de sécurisation de la falaise suite aux chutes de pierres
- **Inspection du 18 décembre 2019**
 - Suites données aux demandes formulées lors des précédentes inspections (avancement des travaux de sécurisation, séquençage des opérations de chargement/déchargement, planning des livraisons/expéditions)
 - Gestion du risque accidentel au regard des dispositions imposées consécutivement à la clôture de l'étude de dangers : réévaluation du phénomène dangereux majorant, gestion du risque orage
 - Suites données à la communication préfectorale du 3 octobre 2019 (post-Lubrizol) : état des stocks, exercices POI : des écarts mineurs sont à corriger.

1. Retour sur l'accident de Lubrizol

Mme N'GUESSAN revient sur l'accident du site Lubrizol, le 26 septembre 2019, en faisant le parallèle avec les sites SEVESO seuil haut isérois. Elle précise que les raisons de cet incendie ne sont toujours pas connues et que des enquêtes notamment administratives et pénales sont en cours. Les premières conséquences, les mesures d'urgence prises et le suivi post accident sont présentés.

Mme N'GUESSAN insiste sur l'importance du retour d'expérience et les enseignements à tirer de cet accident.

Une instruction du Ministère est parue le 2 octobre 2019 pour rappeler les obligations de conformité des études de dangers, la nécessité de tenir à jour les inventaires, d'effectuer des exercices d'urgence en dehors des jours et heures ouvrés, y compris avec les services de l'Etat.

Un courrier a été envoyé par le Préfet de région, le 3 octobre 2019, à l'ensemble des exploitants de sites SEVESO seuil haut. Il rappelait aux exploitants leur responsabilité sur la conformité du site à leur étude de dangers (activités, produits, etc.), attirait leur attention sur l'importance d'une bonne connaissance des risques et de la conduite à tenir en cas d'événement par les opérateurs, demandait la réalisation d'exercices POI en dehors des périodes d'activité, et appelait à améliorer la connaissance de la nature et des produits stockés. L'ensemble des exploitants, dont les deux concernés par cette CSS ont répondu à ce courrier.

Ces actions font partie de la feuille de route 2020 des inspecteurs de la DREAL. Des inspections « post Lubrizol » ont déjà eu lieu en Isère (une vingtaine au 31/12/2019 dont une chez TITANOBEL) et continuent en 2020.

M.PORTAL insiste sur le traumatisme généré par cet accident et attire l'attention des industriels sur les précautions à prendre sur la mesure des risques, sur l'anticipation en matière de communication.

Questions des participants :

Au-delà de Lubrizol, Mme VASSY rappelle que la région a connu dernièrement un séisme au Teil et diverses inondations et souhaite savoir comment la DREAL réagit face à ces derniers événements et en particulier sur le risque sismique.

Concernant ce dernier risque, Mme N'GUESSAN rappelle que cette question a déjà été posée par l'association et qu'un courrier de réponse en date du 22 janvier 2020 lui a été adressé.

Elle rappelle que l'arrêté ministériel modifié du 4 octobre 2010 prescrit la remise d'une étude avant le 31 décembre 2020 visant à justifier qu'il n'y a pas d'équipement critique au séisme.

- STEPAN : 27/07/2016
- TITANOBEL : 05/03/2010
- Un exercice PPI pour STEPAN sera organisé au 2^{ème} semestre 2020.

Des exercices réguliers sont prévus :

- 1 fois par mois sur l'ensemble du département
- Février 2019 : exercice télé-alerte des sites Seveso

EDD (Etudes de dangers)

Mme N'GUESSAN présente les évolutions réglementaires des études de dangers. Elles doivent être réexaminées tous les 5 ans a minima.

La méthodologie a également changé :

- Une approche du **risque collectif** dans le cadre de l'instruction des notices de réexamen, des mises à jour ou révisions des EDDs
- Une présence accrue des inspecteurs **sur le terrain**
- Une **responsabilisation** des exploitants, en particulier dans l'élaboration de la notice de réexamen.

Ces évolutions ont entraîné :

- La formation des inspecteurs par le ministère et la DREAL AURA (2019)
- L'envoi de courriers à tous les exploitants SEVESO seuil haut présentant les attentes concernant chaque EDD (automne/hiver 2019)
- Une présentation à tous les établissements SSH de la région AURA en novembre 2019
- Une programmation pluriannuelle des inspections et instructions des EDDs en fonction des enjeux

Question des participants :

A la demande de Mme BONNAFOUS, Mme N'GUESSAN rappelle que des courriers seront adressés aux entreprises situées à proximité du site de STEPAN.

1. Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, M. PORTAL remercie les participants et lève la séance.